

Guide pour solliciter votre subvention

Dispositif « Aide à la restauration des édifices religieux non protégés »

 **À retenir ! Vous avez 4 ans** pour solliciter le paiement de votre subvention

 *Décompte depuis la date de votre lettre de notification*



Comment récupérer votre subvention ?

 **Récapitulatif express selon le montant de votre subvention**

Situation	Action	Timing
Subvention < 4 000 €	1 versement unique (Solde)	À la fin de l'opération
Subvention > 4 000 €	Avance 30%	Au début
	Acompte	En cours d'exécution
	Solde	À la fin de l'opération

ÉTAPE 1 : Demander l'avance (30%)

Rassemblez ces documents :

- Votre RIB avec le même nom et l'adresse du bénéficiaire (signé et tamponné pour les collectivités)
- Preuve de démarrage (au choix) :
 - ✓ Attestation de commencement de travaux
 - ✓ Devis signés
 - ✓ Bons de commande
- ❖ **Photo du panneau de chantier** provisoire qui doit être visible du grand public et respecter le [règlement d'intervention](#)

ÉTAPE 2 : Récupérer le solde (à la fin des travaux)

Votre dossier final doit contenir :

Documents obligatoires pour tous

- ✓ Photo du panneau de chantier conforme au [règlement d'intervention](#)
- ✓ **Pose d'un panneau permanent** pour toute subvention égale ou supérieure à 40 000 €
- ✓ attestation d'achèvement des travaux dûment signée
- ✓ Votre RIB avec le même nom et la même adresse du bénéficiaire (signé pour les collectivités)

Documents spécifiques selon votre profil

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ?

- Récapitulatif des dépenses acquittées (signé par votre comptable public)

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

- Récapitulatif des dépenses acquittées (signé par le représentant légal)

- Copies de toutes vos factures payées signées

Points de vigilance :

- ❖ Vous êtes remboursé uniquement sur les dépenses réellement payées
- ❖ **Temps protocolaires /communication / médias / Invitations** : se reporter au [règlement d'intervention](#) des aides à la restauration des édifices religieux non protégés



Comment déposer votre demande ?

The screenshot shows the official website of the Région Pays de la Loire. At the top, there's a navigation bar with links for various services like Economy, Employment, Youth, Territorial Management, Transport, Ecological Transition, Culture, Sports, and Patrimony, along with a 'MON CONSEIL RÉGIONAL' button. Below the navigation is a main content area for 'Édifices religieux non protégés'. The page includes sections for Objectives, Beneficiaries and Eligibility, Calendar and Procedure, and a 'Déposer un dossier' button. On the right, there's a sidebar with links for following demands or resuming a current one, and contact information for the Direction Culture, Sport et Patrimoine, including a phone number (+33 2 28 20 52 77). There are also icons for printing, location, and search.

1 Connectez-vous sur [le portail des aides](#)

2 Sélectionnez votre dossier avec le numéro **Portail des aides**

3 Choisissez votre action :

-  "Demande d'avance" (début de travaux)
-  "Demande de solde" (fin de travaux)